

Déscolarisation, pauvreté et travail des enfants et jeunes adolescents en Algérie

Résumé

Cet article est une contribution à l'analyse du travail précoce des enfants et des jeunes adolescents.

Il tente à travers une approche psychosociologique de mettre en exergue les facteurs et les effets du travail sur l'épanouissement de l'enfant.

- **DOUMANDJI Gamra**

- **ZIANE Saïd**

Université d'Alger
(Algérie)

Le travail des enfants* est un phénomène universel. Les différents rapports des institutions internationales sur la situation des enfants dans le monde révèlent son existence aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres. Son ampleur est plus accrue dans les régions les plus touchées par la pauvreté, le chômage et la déscolarisation. **

Soutenu par l'espace économique qu'occupent les activités non structurées ce phénomène, s'étend et se taille une place de plus en plus importante dans l'économie informelle notamment dans les pays en développement.

Des chiffres surprenants sont annoncés par le Bureau International du Travail (BIT) concernant le nombre d'enfants travailleurs dans le monde. En 1997, on a estimé les enfants travailleurs de la tranche d'âge 5-14 ans à 250 millions, BIT, 1997[1]. L'Asie en a le plus grand nombre, soit un taux de 61 %, suivi de l'Afrique 32%, et de l'Amérique latine 7%. Il est à noter que ce chiffre est considéré par la même source, comme approximatif puisqu'il n'inclut pas les enfants astreints à des activités non rémunératrices. Selon le magazine de l'O.I.T.1996 [2], le nombre des filles qui travaillent serait plus élevé que celui des garçons.

ملخص

يسعى هذا المقال إلى تعريف ظاهرة العمل المبكر لدى الأطفال في الجزائر.

ويتطرق إلى الأسباب التي أدت إلى تفشي هذه الظاهرة وانعكاساتها على حياة الطفل النفسية والصحية والاجتماعية.

Les enquêtes statistiques ne prennent pas d'habitude en considération les travaux ménagers que de nombreux enfants, des filles dans leur majorité, effectuent à plein temps au domicile de leurs parents ou proches parents. Elles sont généralement astreintes régulièrement à de plus longues journées de travail que les garçons, occupées comme personnel domestique. Un type d'emploi généralement caractérisé par des horaires de travail extrêmement longs, pénibles et astreignants. Cela se vérifie aussi, dans le cas des filles occupées à d'autres types d'emplois dans la mesure où elles doivent, en plus de leurs activités à l'extérieur, participer aux travaux ménagers familiaux.

L'estimation faite en avril 2002 par l'INPEC/ SIMPOC*** [3] sur le taux des enfants travailleurs âgés 6-17 ans à l'échelle planétaire est de 351 millions. Parmi eux, 210 millions ont moins de 15 ans et 171 millions exercent des métiers à grand risque. Le nombre d'enfants qui exercent des activités dangereuses et interdites par la réglementation s'élève à 8,4 millions dont 5,4 millions sont des activités proches du travail d'esclavage, 1,8 millions dans la prostitution et la pornographie et enfin 1,2 millions se retrouvent dans « la traite des enfants », dans les activités illicites ou dans les luttes armées.

L'Algérie, à l'instar des pays en développement n'est pas à l'abri de ce phénomène. Même si le taux d'enfants travailleurs en Algérie annoncé par le BIT est de 1,63% (BIT, 1998) ne semble pas inquiétant dans l'immédiat, il n'en demeure que celui-ci s'accroît et prend de plus en plus de place dans l'économie informelle et de ce fait risque de devenir dans les très prochaines années un fléau insurmontable si les autorités ne prennent pas les mesures adéquates pour le maîtriser. La pauvreté, l'exclusion sociale et le dysfonctionnement du système éducatif entraînent l'échec scolaire, et l'abondant. La faiblesse du dispositif de formation professionnelle, qui exclut de facto les enfants déscolarisés de moins de 14 ans, est renforcée par l'offre d'un secteur informel florissant. Voici quelques facteurs, qui à défaut d'une politique stratégique et rigoureuse, contribueront certainement à l'accentuation de ce fléau dans les années à venir.

Les données établies par l'enquête effectuée par l'institut national du travail (INT), sur les communes de 13 wilayates dont le niveau de scolarisation est inférieur à la moyenne nationale, indiquent que 12% de ces enfants occupent une activité à temps plein, 19% sont biactifs (école-travail) sans compter ceux qui se déclarent inoccupés.

Regard sur les enfants travailleurs en Algérie

Si le travail des enfants est antérieur à la période coloniale, c'est surtout durant celle-ci qu'il a pris de l'ampleur. Les facteurs qui ont conduit à son développement sont liés d'une part aux conditions socio-économiques défavorables des familles algériennes (sous-emploi, pauvreté, exclusion), mais d'autre part, à la politique discriminatoire imposée et maintenue durant l'occupation coloniale. Celle-ci a eu un impact négatif notamment sur l'instruction, l'éducation et la formation professionnelle des jeunes.

Les quelques données disponibles, ne permettent pas de connaître avec précision le taux d'alphabétisation enregistré en 1962. Si on se réfère aux données estimatives, près des trois quarts de la population ne savaient ni lire ni écrire au lendemain de l'indépendance notamment dans les zones rurales. Bourdieu, souligne à ce sujet que, l'Algérie a connu un faible taux de scolarisation sous le régime colonial [6].

Dans son livre intitulé « Les Algériens Musulmans et la France », Agéron C. R (1968) [7], note que : "... la communauté coloniale a toujours prévalu l'idée que l'enseignement des indigènes devait rester limité quantitativement et surtout strictement subordonné aux intérêts de l'économie coloniale. Cette exigence a pris diverses formes parmi lesquelles celles de donner aux algériens un enseignement pratique. Tout au long de la période coloniale la communauté européenne a tenu à réduire au minimum indispensable la formation d'intellectuels destinés aux fonctions administratives ou aux fonctions libérales.

Selon les informations recueillies de la période coloniale, les jeunes mais aussi des enfants à un âge où ils devraient être à l'école, se trouvaient contraints d'intégrer le monde du travail, parce qu'ils constituaient entre-autre une source de revenu supplémentaire pour leur famille. N'ayant pas d'autres alternatives, les enfants étaient livrés à toutes sortes d'activités, allant des travaux les plus ou moins tolérables aux travaux à grand risque. Dans les zones urbaines, ils étaient vendeurs de cigarettes, de journaux, cireurs de chaussures, vendeurs de fruits et légumes, employés de maison, comme porteurs ou coursiers. Dans les zones rurales, ils accomplissaient différents travaux soit en assistant leurs parents dans les exploitations agricoles des colons, labours, cueillettes, soit en tant que bergers. A sept ou huit ans, l'enfant devient berger (...) et dès qu'il possède quelques forces, il aide les grands à la culture de cette terre (...) mais les véritables vagabonds, les «yaouleds » sont très répandus dans les grandes villes : ce sont en général les enfants venus du bled où la famille trop misérable, ne peut plus les nourrir. Ils sont cireurs ou porteurs au marché." Sanson H et all [8]. Selon le même auteur, les enfants travailleurs de la tranche d'âge 6-14 ans, sont estimés à 65000 dont 55000 travaillaient dans l'agriculture.

Contrairement à la période de l'occupation française, ce phénomène a connu au fil des années de l'indépendance de l'Algérie, un décroissement appréciable durant la période de 1967 à 1988, grâce à la politique de la scolarisation obligatoire qui a été assurée graduellement par l'Etat algérien, à tous les enfants âgés de 6 à 14 ans. Le maintien de cette politique tout au long de cette période a permis d'enregistrer des progrès substantiels en matière de scolarisation et à faire décroître au fil des années, qui se sont succédées, le phénomène du travail précoce, en particulier de la tranche d'âge 6-14 ans. Il est à noter que l'Algérie a réservé durant cette période près du quart de son budget au secteur de l'éducation, équivalant à 7% de son produit intérieur brut (PIB).

Selon l'office national des statistiques (ONS), la population occupée des moins de 15 ans était de l'ordre de 74000 en 1966, de 12000 en 1977 et de 8000 (dont 7000 garçons et 1000 filles) en 1987. Cette baisse n'a pas duré car au cours de l'année 2000 le nombre d'enfants travailleurs de la tranche d'âge 6-14 ans a triplé. Il atteint 21792 dont 14282 en zone rurale et 7510 en zone urbaine. (Source Site Web de l'ONS)[9].

Cependant, la crise économique qu'a connu l'Algérie entre les années 1986 à 1996, résultant de la diminution des recettes d'exportations algériennes en pétrole, a conduit l'Etat à réduire les dépenses des secteurs de l'éducation et de la formation. Le conseil national économique et social (CNES), rapporte à cet effet que les biens liés au système éducatif n'ont pas échappé aux tendances inflationnistes. Ainsi, l'indice du coût des

fournitures scolaires est passé de 245 à 551 DA, entre 1993 et 1996, et l'indice des frais de scolarité est passé quand à lui, pendant la même période, de 181 à 254 DA .

Cette restriction opérée sur le budget de l'éducation et de la formation a eu des retombées non seulement sur la qualité de l'éducation et de la formation mais a conduit bon nombre d'enfants vers la déscolarisation et le travail précoce.

Tableau n° 1

Proportion des dépenses d'éducation dans le PNB et budget de l'Etat de 1980 à 1996.

Année	% du PNB	% du budget	Année	% du PNB	% du budget
1980	7,8	24,3	1991	5,1	19,4
1985	8,5	20,7	1992	5,7	16,3
1986	9,1	20,7	1993	7,2	19,6
1987	9,8	27,8	1994	5,6	17,6
1988	10	27,0	1995	5,8	14,7
1989	9,1	27,0	1996	5,2	16,4
1990	5,5	21,1	-	-	-

UNESCO : annuaire statistique 1991 à 1996.

Le travail précoce et les conventions internationales

Le 26 juin 1973, la conférence internationale du travail adopte la convention n°138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (article 2, paragraphe 3 et 4, et article 3 et 6) ainsi que la recommandation n°146. Cette convention porte sur la révision des conventions relatives à l'âge minimum d'accès au travail dans les branches ci-après : l'industrie (1919), révisée en (1937) ; travail maritime (1920), révisée en (1936) ; agriculture (1921) ; soutiers et chauffeurs (1921) ; travaux industriels (1933), révisée en (1937) ; pêche (1959) ; travaux souterrains (1965).

Le 20 novembre 1989, on assiste à l'adoption par les Nations Unies de la convention internationale des droits de l'enfant, notamment les trois articles qui traitent de la question du travail des enfants et leur éducation :

1-l'article 28, garantit à l'enfant l'enseignement primaire obligatoire et gratuit.

2-l'article 29, étend l'éducation de l'enfant à un ensemble de compétence et de connaissance qui ne se limitent pas au simple apprentissage de la lecture et du calcul.

3-l'article 32, protège l'enfant de l'exploitation économique et de « n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social ».

Le 17 juin 1999, la conférence internationale du travail a adopté la convention n°182 -1999 portant sur l'interdiction des pires formes de travail. Ces deux conventions sont entrées en vigueur un an après leur ratification par les pays membres.

En Algérie, l'âge légal d'admission à l'emploi est fixé à 16 ans révolus. Le travail des mineurs est régi par la réglementation suivante:

-La loi n°78.12 du 05 octobre 1978 (article 44), relative au statut général des travailleurs.

-La loi n° 82.66 du 07 février 1982 (article 9), relative aux relations de travail.

-La loi n° 81.03 1981, fixant la durée du travail, notamment (l'article 14), qui fixe l'âge minimum de travail de nuit à 19 ans révolus pour les travailleurs de l'un ou de l'autre sexe.

-La loi n° 90.11 du 11 avril 1990 relative aux conditions de recrutement.

-La loi n° 2000-01 du 18 janvier 2000 modifiant et complétant la loi de 1981 relative à l'apprentissage et qui autorise les stages d'apprentissage des jeunes avant l'âge de 16 ans.

Les textes régissant le travail des mineurs sont en conformité avec les conventions internationales, puisque l'Algérie en a ratifié l'ensemble :

- Convention n°105 de 1930 relative à l'éradication des travaux forcés.

- Convention N°138 de 1973, fixant l'âge légal au travail pour les mineurs.

- Convention n° du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant.

- Convention n°182 du 17 juin 1999 relative aux pires formes de travail.

Mais dans la réalité, les enfants commencent à travailler bien avant. Si dans le secteur public, l'âge légal est plus ou moins respecté, la violation des textes réglementaires qui régissent l'embauche des mineurs se propage notamment dans le secteur privé et le secteur informel. D'autre part, bien que le dispositif de la formation alternative soit régi par une réglementation, des dépassements ont été constatés surtout dans la mise en apprentissage des enfants déscolarisés. Ces dépassements sont enregistrés soit lors de l'insertion des mineurs dans le travail bien avant l'âge réglementaire, soit durant la période de l'apprentissage, comme l'encadrement aléatoire, la sur-exploitation, l'extension de la période d'apprentissage, le refus de la remise du diplôme d'aptitude professionnelle en fin de stage et dans les délais, le travail à temps plein, l'exposition des apprentis à des tâches présentant des dangers et des risques multiples. S'ajoute à cela, les abus enregistrés dans les différents secteurs qui échappent au contrôle de l'Etat, tels que le travail domestique et le travail à domicile. Dans ces deux sphères, la population féminine est considérée comme étant la plus exploitée. Les enquêtes qui ont été effectuées par l'inspection du travail dans plusieurs wilayates permettent de situer les abus enregistrés au niveau des entreprises.

1- L'enquête menée en 1995, par l'inspection régionale du travail de Tizi-Ouzou, sur le travail féminin dans le textile et les services, a relevé un recours abusif au recrutement des apprentis mineurs surtout dans la coiffure pour dames 31 sur 35 salariés pour la coiffure contre (76 sur 324 salariés pour le textile).

2- l'étude faite sur l'emploi des enfants de moins de 16 ans par l'inspection de travail de la wilaya de Médéa en 1995, a montré que l'emploi au noir des enfants existe dans le secteur privé, et en particulier dans le secteur des chaussures et des services (café-restaurant). Elle note, d'autre part que parmi les 2103 employés, 816 sont des enfants n'ayant pas atteint l'âge de 16 ans. Les causes du travail relevées dans cette étude sont : la croissance démographique, la cherté de la vie, le faible apport financier de la famille et la déscolarisation.

3- Enfin, l'enquête menée dans la wilaya de Boumerdes en 1996, [10] a montré que sur les 8397 employeurs privés contrôlés, 50% avaient eu recours au travail au noir, sans contrat de travail, ni couverture sociale : 42% de leur effectif était dans cette situation, 61% d'entre eux relevaient du secteur des services.

4- Dans la même année, une autre enquête a porté sur la situation des travailleurs dans les entreprises de moins de 20 travailleurs dans la wilaya de Boumerdes, a révélé

que celles-ci, utilisaient annuellement la plus grande partie des 3000 apprentis de la wilaya. Ceux-ci terminent leurs stages pratiques sans être satisfaits de la formation reçue. Ils estiment que les employeurs les utilisaient comme main d'œuvre à bon marché, lorsque l'activité ne nécessite pas une grande qualification.

Analyse et définition des concepts du travail des enfants

Les formes de travail les plus intolérables auxquelles se heurtent les enfants du monde entier, ont occupé une place privilégiée dans les débats et les consultations animées par le BIT en collaboration avec les organisations d'employeurs et syndicales. Cette situation a d'une part interpellé les institutions chargées de la protection de l'enfance et a mobilisé d'autre part les ONG et les militants du droit de l'enfant, représentés par de nombreuses associations nationales et internationales.

Les actions menées à l'échelle internationale, ont été couronnées par la marche mondiale contre le travail des enfants (1998). Ce qui a beaucoup apporté sur le plan de la sensibilisation et de l'éveil des consciences. Les efforts déployés et soutenus par les différents partenaires sociaux, pour que cesse l'exploitation des enfants dans le monde, et pour qu'ils aient une influence considérable ont conduit à l'adoption de la convention portant sur l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail, lancé par le BIT 1999.

Les problèmes auxquels sont confrontés les enfants dans le monde, comme la vente et le trafic d'enfants, la délocalisation de certaines productions vers des entreprises de main-d'œuvre infantile à bon marché et l'utilisation abusive des enfants à des fins sexuelles et publicitaires sont entre autres des facteurs qui ont, contribué à l'émergence d'une littérature sur le travail des enfants.

Schlemmer, B [11] dans son analyse qui constitue une référence théorique importante pour la compréhension de cette problématique, a appelé à l'étude scientifique du phénomène du travail des enfants.

Selon cet auteur, l'expression, «travail des enfants», est l'expression consacrée aujourd'hui, et il n'est pas simple de la remplacer. « Pour autant, dit-il, elle recèle des effets pernicieux, empêchant de poser le problème en termes précis ; elle est, par conséquent, dommageable à une prise de conscience claire de la question. Tous les auteurs ont tenté d'en donner une définition plus ou moins opératoire ; soit en tentant de distinguer le travail «normal», non nuisible pour un enfant, voire utile à son épanouissement, et le travail trop dur, contraignant et handicapant pour une éducation harmonieuse.

Selon le même auteur, « la distinction entre « child work » et « child labour », n'est peut être pas d'une extrême pertinence, mais elle permet du moins d'indiquer un problème. En français, l'expression, «travail des enfants» n'établit même pas cette distinction. Les limites de l'expression «travail des enfants» réside, dans le fait, qu'en utilisant ce terme, on a tendance à parler beaucoup plus du travail rémunéré : une partie plus importante, se trouve dans le travail non rémunéré en particulier dans les familles, dans le travail domestique et dans la servitude pour dette ».

Le deuxième aspect, qui selon Schlemmer mérite d'être soulevé est que l'expression «travail des enfants» renvoie inconsciemment à la sphère de l'enfance. Ainsi, elle pose ipso facto le travail comme un scandale en soi (...) On ne peut être que

«contre» celles –ci, et l'on s'affirmera «contre» le travail des enfants en général, pour son interdiction, son éradication et pour le boycott des monstres qui osent en profiter». «On n'aura rien vu, ajoute l'auteur, de la complexité du problème, du fait que les enfants sont souvent les premières victimes, parfois les seules victimes des mesures de prohibition de leur emploi qui, faisant peur à leur employeur, durcissent encore pour eux l'accès vital au marché du travail. La législation ne résout rien à elle seule, et le boycott a souvent des effets pervers plus graves encore. En partant de «l'exploitation des enfants au travail», il semblerait, ajoute-t-il, qu'on ait déplacé la difficulté, passé du problème de la définition du mot «travail» à celle du mot «exploitation». En fait, on a fait bien plus que cela : on a changé la nature de la question. On se demandait à partir de quand il convient de parler de «travail» et jusqu'à quel point il ne s'agit que de «tâches» ou «d'occupations»; c'est peut-être là une question bien posée pour un lexicologue, pas pour un économiste ou un sociologue. Ce que l'on cherche à comprendre maintenant, est «quand commence l'exploitation du travail, et quand commence la surexploitation liée au fait que le travailleur est mineur? On conviendra que cela a une toute autre portée en sciences sociales et humaines». Et la définition de «l'enfant», également, se pose alors en d'autres termes selon l'auteur : «est «enfant» celui à qui sont niés les droits reconnus à l'adulte». C'est peut-être parce que la question se posait avec cette ambiguïté «que le monde de la recherche s'en est tenu éloigné. Le problème ici est posé dans sa vraie mesure, dans toutes ses dimensions conclut-il, il renvoie notamment, sans ambiguïté au monde du travail, non à celui de l'enfance».

Mais si nous nous référons à l'analyse de Schlemmer, la question qui s'impose à nous en tant que chercheur, est de savoir comment peut-on connaître les effets pernicioseux du travail de l'enfant sans reconnaître à ce même enfant ses capacités qui diffèrent de celles de l'adulte. Autrement dit, peut-on parler de l'enfant sans faire référence aux différents stades de son développement? L'enfant a-t-il les mêmes aptitudes que l'adulte? Est-il en mesure d'effectuer des tâches complexes qui relèvent des capacités des adultes? A notre sens, on ne peut dissocier le travail des enfants de la sphère de l'enfance. Dans leur ouvrage "introduction à la psychologie de l'enfant" Hurtig. M et Rondal. J.A 1981 [12], définissent l'enfance comme «une période de croissance, son statut terminal est la fin de cette croissance.» De ce fait, la reconnaissance de cette période de croissance est une dimension importante dans l'analyse et la compréhension de l'impact du travail sur l'épanouissement de l'enfant. Les recherches en psychologie ont montré que les enfants ont besoin à cet âge crucial de la vie, de l'éducation, de la protection et de l'affection, éléments indispensables pour leur épanouissement. Or, les enfants qui travaillent se sentent responsables et acquièrent une autonomie qui va modifier leur statut au sein de la famille. Ce passage du statut d'enfant au statut d'adulte va aussi, leur permettre de s'affirmer non pas en tant qu'enfants mais en tant qu'hommes en "miniature", pour dire que l'enfant n'est pas encore un adulte et il ne peut l'être tout en étant enfant. Or cette indépendance octroie aux enfants le droit de se livrer à des pratiques qui ne sont pas les leurs.

Il est aussi important de souligner que, ce n'est pas le travail en soi qu'il faut condamner surtout s'il s'inscrit dans le cadre des activités qui contribuent à l'épanouissement et à la socialisation de l'enfant, mais c'est plutôt les formes abusives dans lesquelles sont utilisés les enfants et qui font défaut à leur éducation, à leur santé,

en un mot à leur bien être. C'est peut-être sur cet angle que la littérature, portant sur la problématique du travail des enfants, devrait se pencher davantage, pour une meilleure compréhension et saisie du problème dans sa globalité.

L'enquête qui a portée sur le portrait psychosociologique des enfants travailleurs Boucherf K et Ziane S, 2004 [13], montrent les risques qu'ils encourent, notamment les filles sur les lieux de travail. Nous citerons pour illustrer cet impact, le cas de Meriem, qui a commencé à travailler à l'âge de 10 ans, sans se soucier des obstacles qu'elle aura à surmonter lorsqu'elle franchira la porte du monde du travail. N'ayant ni l'âge requis, ni les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires, elle a été exposée à des violences verbales et physiques. Lors de notre étude, elle n'a pas hésité à faire-part des altercations qu'elle a eu avec les garçons et notamment les plus âgés. Elle rapporta plus tard, ce qui est arrivé à sa grande sœur, vendeuse de pain, elle aussi, et qui fut un jour poignardée par un homme qui voulait abuser d'elle.

Quant à Rachida, la jeune "femme de ménage" de 15 ans qui passait beaucoup de temps avec les femmes chez qui elle travaillait. Si dans cette relation, elle ressentait une certaine confiance, on s'aperçoit qu'elle était complètement détournée des préoccupations des jeunes filles de son âge. Elle vivait dans un univers qui n'était pas le sien. Le milieu dans lequel elle se trouve (milieu des adultes) l'empêchait d'évoluer et de s'épanouir en tant que jeune adolescente. Elle croyait que le travail qu'elle effectuait, lui permettait d'avoir une responsabilité qu'elle n'avait pas lorsqu'elle était toujours écolière. Elle oubliait, cependant combien même, ce travail lui offrait une certaine autonomie financière, il n'en demeure que cet emploi occasionnel ne lui ouvrait aucune perspective professionnelle sauf un statut socioprofessionnel dérisoire.

De nombreux travaux ont montré l'impact du travail à partir de l'étude de la nature, des formes, des types et des conditions dans lesquelles les enfants travaillent en tenant compte de la formule de l'activité exercée (travail à temps partiel, à temps plein, travail permanent ou saisonnier). D'autres variables ont été aussi abordées comme l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, la qualification professionnelle et les catégories socioprofessionnelles des parents.

Si on tient compte de nombreuses recherches sur le sujet en question, on s'aperçoit que les effets du travail peuvent toucher à l'aspect physique, psychologique, social et éducatif de l'enfant. Il a été signalé dans ce contexte que plus l'enfant est jeune et le travail est pénible plus il est exposé à des risques plus denses. Cloper E.N [14], avait énuméré les effets négatifs du travail des enfants dans la rue. Il souligne que les incidences sont d'abord socioprofessionnelles : l'enfant se détourne de l'exercice d'une activité régulière, il a peu de chance d'apprendre un métier et il rejoint la masse des travailleurs occasionnels. S'ajoute à cela, les risques de détérioration physique due au surmenage, à l'exposition aux intempéries, au travail de nuit, à l'irrégularité des repas et du sommeil, à l'usage des stimulants (cigarettes, café, alcool...) et aux maladies vénériennes. Enfin, il y a les risques de détérioration morale : l'enfant est soustrait à la surveillance des parents et s'en défie, il est incité à ne plus aller en classe. Pris peu à peu par la vie de la rue, il contracte de mauvaises habitudes et devient un être faible, la rue étant une pépinière de délinquants.

Déscolarisation et travail des enfants

Le système éducatif algérien a enregistré durant les 10 dernières années des taux d'abandons inquiétants. Les données statistiques annoncées par l'office national de statistique (ONS), concernant les taux d'abandon et d'échec scolaire dans les paliers de l'école fondamentale, ne nous laissent pas indifférents quant à la croissance galopante de la déscolarisation enregistrée durant cette période. Et si, auparavant, la déscolarisation, touchait beaucoup plus les zones rurales et davantage les filles que les garçons et concernait beaucoup plus les élèves du troisième palier (7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} année fondamentale), ces dernières années. Ce phénomène prend de plus en plus de l'ampleur. Il se développe et s'élargit à toutes les régions et à tous les paliers de l'école fondamentale et touche aussi bien les filles que les garçons.

Selon l'ONS, les déperditions scolaires se sont accrues pour atteindre des proportions alarmantes. Près de 275 .000 dont 45.000 à la fin du cycle. Pour l'enseignement fondamental, en 1980, ce chiffre est passé à 400.000 dont 150.000 en fin de cycle,(ONS 1993)[15]. Les chiffres ci-dessous montrent à titre indicatif, le taux d'abandons au cours de l'année scolaire 1999/2000. Le nombre d'abandons est de 310.508 avec un taux de 69%, pour les trois paliers de l'école fondamentale, dont 10.919 soit (0.35%) au 1^{er} palier, 73.897 soit (23.79%) en 2^{ème} palier et 225.692 soit (72.68 %) au 3^{ème} palier (voir tableau 2 et 3).

Pour ce qui est de la déscolarisation précoce, 2 120 136 élèves avaient abandonné l'école, entre l'année 1994 à 2000 pour tous les cycles de l'école fondamentale, avec un taux de 67,83 % et une moyenne annuelle de 353 356 élèves. [16]

Le CNES note dans son rapport de l'année 2000 que « sur 100 élèves entrant en première année fondamentale : 87 élèves seulement arriveront au troisième palier (7^{ème} année), soit un taux de déperdition de 13% ; 40 élèves seront admis dans l'enseignement secondaire (1^{er} AS), soit un taux de déperdition cumulé de 60%. Et seulement 9 élèves réussiront au baccalauréat et entameront des études universitaires, soit un taux de déperdition cumulé de 91%. 5 élèves d'entre eux obtiendront un diplôme d'enseignement supérieur, soit au total 95% de déperdition » CNES 2000[17].

Les données statistiques relatées dans les tableaux 1et 2 permettent de voir d'une manière claire le taux élevé d'abandons enregistré durant les années 1994 à 2003.

Tableau n° 2 : Les abandons de l'école fondamentale algérienne de l'année 1994 à 2000.

Année scolaire	Nombre d'abandon	Taux d'abandon
1994- 1995	387 092	69 %
1995- 1996	358 816	65 %
1996- 1997	316 012	66 %
1997- 1998	357 995	69 %
1998- 1999	389 713	69%
1999- 2000	310 508	69 %
TOTAL	2 120 136	67,83%

Source: Direction des statistiques ministère de l'éducation.

Tableau n°3 : Elèves ayant abandonné l'école durant les années scolaires 2000-2003

Cycles	2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 ^{ère} AF	7751	1,09	7857	1,01	6703	0,92
2 ^{ème} AF	4303	0,55	3574	0,51	5249	0,70
3 ^{ème} AF	6288	0,73	3881	0,49	4067	0,58
4 ^{ème} AF	9737	1,22	5956	0,74	10244	1,27
5 ^{ème} AF	18241	2,31	17838	2,25	20142	2,50
6 ^{ème} AF	37617	4,62	37951	4,65	42604	5,21
S/T des deux paliers	83937	10,52	77057	09,65	89009	11,16
7 ^{ème} AF	54949	6,92	60102	7,42	75075	8,99
8 ^{ème} AF	49591	8,04	64634	9,73	70934	10,39
9 ^{ème} AF	113701	18,01	143035	22,31	147143	22,03
S/T 3 ^{ème} palier	208241	32,97	267771	39,46	293152	41,41
Total des 3 paliers	292178	43,49	344828	48,91	382161	52,59

Données statistiques reconstituées par les auteurs

Pauvreté et travail des enfants

Le passage brutal de l'économie planifiée à l'économie de marché, opéré par les changements politico-économiques qu'a connus l'Algérie à partir de 1987- 88 a eu de lourdes conséquences sur la population active, ce qui a renforcé l'accroissement du taux de chômage et la détérioration des ressources familiales. Dans le rapport du CNES, il est noté que les prix des produits de première nécessité (pain, lait, sucre, huile, pâtes ...) ont été multipliés par sept à dix fois entre 1991 et 1995. La baisse du pouvoir d'achat des revenus salariaux a été supérieure à 45 % entre 1986 et 1994.

Le CNES précise que « l'appauvrissement des familles accentue la tendance à la réduction de la durée de la scolarisation, tant pour les garçons que pour les filles, ce qui permet de disposer de mains d'œuvre pour les travaux domestiques ou agricoles et de réduire par la même, les dépenses liées à la scolarisation... » (CNES 2000)

L'accroissement de la pauvreté n'a fait qu'augmenter le taux du travail précoce des enfants. La plupart des activités qui avaient disparu quelques années après l'indépendance, refont surface dans les années 1990 et notamment dans les grandes villes. Les activités les plus exercées par les garçons dans les zones urbaines et semi-urbaines sont: la vente de tabacs, cacahuètes, journaux, fruits et légumes, pain, poissons, sacs en plastique, articles ménagers et produits cosmétiques ou comme employé dans les restaurants, dans les boulangeries et dans les ateliers (électricité, mécanique, soudure, menuiserie). D'autres, par contre travaillent comme gardiens de parking automobiles, porteurs ou transporteurs dans les charrettes de produits à usage commercial, chargeurs et déchargeurs de matériaux de construction. Nombreux sont aussi trieurs d'ordures dans les décharges publiques comme celle de la décharge de

Oued-Semar d'Alger. Les filles, exercent beaucoup plus dans la poterie, tissage, couture, tapisserie, broderie, et dans la préparation de produit alimentaire (couscous, rechta, galette, gâteaux).

Le tableau suivant qui est tiré de l'enquête effectuée dans le cadre d'une étude initiée par l'UNICEF pour le compte du ministère de la solidarité et de la famille, nous permet d'avoir une vision globale des types d'activités exercées par les enfants. Il est à préciser que certaines activités ne sont pas citées dans cette étude.

Tableau n°4: Les activités exercées par les enfants de moins de 16 ans

Types de travaux	Garçons		Filles		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Vendeur de cigarettes nourriture, vêtements et articles divers	111	31,3	46	25,3	157	29,2
Vendeur dans un local commercial	30	8,4	3	1,6	33	6,1
Ouvrier artisan, artisan à domicile	61	17,2	44	24,2	105	19,6
Aide mécanicien, tôlier, tourneur, électricien-auto, ferronnier, vulcanisateur.	42	11,8	00	00	42	07,8
aide coiffeur (se)	7	1,9	28	15,4	35	6,5
Femmes de ménage, garde-bébé, travaux domestiques.	0	0	30	16,5	30	5,6
Manœuvre, porteur, livreur	28	7,9	1	0,5	29	5,4
Serveur, aide cuisinier, plongeur	25	7,0	2	1,1	27	5,0
Travailleur agricole, berger	14	3,9	4	2,2	18	3,4
Agent dans les transports collectifs	13	3,7	0	0	13	2,4
Gardien, préposé, agent de service	9	2,5	1	0,5	10	1,9
Aide boucher	6	1,7	0	0	6	1,1
Récupération plastique, cuivre...	5	1,4	0	0	5	0,9
Photographe, cameramen	1	0,3	4	2,2	5	0,9
Marin, pêcheur	3	0,8	0	0	3	0,6
Autres	0	0	19	10,4	19	3,5
Totaux	355	100	182	100	537	100

Source : Enquête terrain, Semid, UNICEF (1999).

Les données relatives au tableau ci-dessus sont le résultat de l'étude qui a été menée en 1999, sur 537 enfants dans 7 villes d'Algérie. Selon cette étude, il y'aurait presque 500 000 enfants travailleurs en Algérie, ce qui représente 5% de la population totale des enfants qui sont âgés entre 5 et 18 ans. [18]

Kateb k, (2005) précise que «... le recul du nombre d'enfants du travail, tout au moins jusqu'en 1987 est le résultat de conditions aussi bien économiques et sociales que politiques qui ont été défavorables pendant deux décennies au travail des enfants. Le chômage a connu une baisse relativement importante entre 1966 et 1987 passant de près de 33% à moins de 22%. Il est remonté à près de 30% dans la décennie qui a suivi. C'est la période qui correspond à la phase d'industrialisation du pays et les emplois nouveaux se concentrent dans le secteur public- et plus les salaires baissent - plus précisément, c'est le pouvoir d'achat qui résulte d'un même niveau de revenu qui baisse à la suite d'une politique inflationniste- et plus le revenu du chef de famille devient insuffisant pour répondre aux besoins du ménage et nécessite par suite la mise au travail de nouveau membres de la famille, la mère ou les enfants. Selon l'auteur, en Algérie, l'analphabétisme des femmes dans les couches sociales déshéritées et l'absence de toute qualification leur ferme le marché du travail; par conséquent la nécessité d'un revenu supplémentaire pour compléter le budget familial aura tendance à pousser les enfants sur le marché du travail [19].

Dans son rapport sur le développement humain et à partir de l'analyse des enquêtes niveaux de vie des ménages, effectuées en 1995 et 1998, le CNES fait état de la détérioration des conditions de vie de la population algérienne d'une manière générale. A partir des conclusions tirées par les enquêtes menées par le CENEAP (1999-2000) il est signalé : « par ailleurs, la mise en oeuvre du plan d'ajustement structurel (PAS) s'est traduite par la réduction des dépenses d'éducation et de culture pour le décile I, entraînant probablement, un phénomène de déscolarisation et qui toucherait certainement plus les filles que les garçons. Cette réduction des dépenses de l'éducation est apparue en 1999 et se poursuit encore (...) Généralement, ce sont les familles nombreuses qui, sous le poids des contraintes diverses notamment de ressources, retirent les enfants de l'école" CENEAP 2000 [20].

Les aspects négatifs du travail des enfants :

- L'impact psychologique :

Lorsque le travail précoce devient la préoccupation majeure des enfants, il les privera d'une phase importante qui est l'enfance, étape qui se distingue par ses propres caractéristiques sur le plan de développement psychologique et physique.

Dans la revue, publiée sous la direction d'Elias Mendeelievich (1980), on note que dans les conditions habituelles d'exploitation de la main-d'œuvre enfantine - quand il s'agit d'une activité à plein temps ou du moins de la principale activité dans la vie de l'enfant, le travail déclenche un ensemble de comportements et de transformations psychiques qui se traduisent par un passage brutal et prématuré, à l'état d'adulte. En contraignant le garçon ou la fille à travailler, le milieu social les pousse à abandonner leur personnalité d'enfant, avec les impulsions, les intérêts et les problèmes propres à leur âge. L'une des activités les plus caractéristiques de l'enfance est le jeu, activité spontanée, libre, purement gratuite. Le travail empêche les enfants de donner libre cours à leur goût naturel du jeu, qui s'etteint peu à peu. D'après Elias

Mendeelievich « Le véritable jeu, fait place parfois à des jeux utilitaires: la tendance ludique, réprimée, cherche à se manifester, mais de façon masquée; le jeu ne doit pas paraître enfantin. Le garçon ou la fille qui travaillent, n'imitent pas les adultes dans les jeux auxquels ils peuvent se livrer, car ils mènent déjà une vie d'adulte (...) Chez l'enfant qui s'amuse, toutes les tendances propres au jeune âge peuvent se manifester». En effet, si l'enfant peut fort bien accomplir les petits travaux que ses parents lui confient, travaux qui lui permettent de se sentir utile, solidaire des siens, et qui préparent son insertion dans la vie sociale, le véritable travail quant à lui, causera des atteintes irréversibles à sa santé, à son bien être lui compromettant ainsi son avenir. Pour se développer harmonieusement, non seulement l'enfant ne doit pas travailler, mais aussi, il doit avoir la possibilité de jouer, se distraire sagement, ce qui va favoriser son épanouissement. [21]

Selon les rapports des enquêtes et des études, certains enfants, commencent à travailler dès l'âge de 7 à 8 ans. Ce sont des âges qui sont reconnus pour leurs profondes transformations psychiques. Or, l'enfant qui travaille est déjà défavorisé intellectuellement. «Si, de surcroît, son développement psychique est entravé, le résultat peut être catastrophique, et c'est le cas des enfants qui combinent, dès leur jeune âge, le travail et l'école. Ils finissent par quitter l'école pour intégrer le monde du travail. L'influence négative du travail précoce ne peut être écartée, bien au contraire. Les tendances et les besoins normaux de l'adolescence ne pouvant s'exprimer mais faisant place trop vite à une pseudo maturité, la vie psychique comme déjà souligné se trouve durablement perturbée. Le sentiment de frustration et d'injustice de l'enfant qui sait qu'il ne parviendra pas au même point d'accomplissement que les autres et qui se sent inférieur peut entraîner des difficultés permanentes dans les relations avec autrui, voire des troubles plus ou moins graves du comportement et de la personnalité. Jointes à l'absence d'instruction et de formation, ces déficiences limitent beaucoup la contribution que l'individu peut apporter à la vie de la société. Dans certains secteurs qui échappent au regard, les enfants peuvent facilement être victimes d'exploitation, de mauvais traitements physiques, psychologiques, et même d'abus sexuels, comme c'est le cas dans la servitude pour dettes, dans les travaux domestiques, dans la vente et la traite des enfants, et dans l'exploitation sexuelle.

Le rapport de L'OIT de (1997), signale que les enfants sont sensiblement plus vulnérables que les adultes aux mauvais traitements physiques, sexuels et psychologiques. De même que les contraintes ou le dénigrement qu'ils subissent au travail ou ailleurs, ce qui leurs infligent des dommages psychologiques plus dévastateurs. Et de ce fait lorsqu'on évalue les dangers auxquels sont exposés les enfants qui travaillent, il faut par conséquent dépasser le concept relativement limité de «risques professionnels», tel qu'il est appliqué aux adultes et le considérer en fonction du développement des enfants. [22]

Formation professionnelle, apprentissage et travail des enfants

Généralement la formation professionnelle ne concerne pas les enfants d'âge scolaire, même s'ils sont déscolarisés, puisque celle-ci ne débute généralement qu'à la fin de la scolarité obligatoire, ainsi les enfants qui quittent l'école précocement, se livrent à des activités sans avoir acquis une formation professionnelle de base d'où les problèmes qu'ils rencontrent notamment dans les situations de travail qui présentent des

risques. Et c'est le cas de nombreux pays où les enfants qui quittent l'école, dès leur jeune âge, apprennent un métier sur le tas, en l'exerçant avec un artisan, sur le lieu de travail notamment dans le tissage des tapis, travail du bois, du cuir, etc. Et c'est pareil, de nos jours, dans les activités dites «modernes» (la mécanique automobile et autres services de réparation, de confection et de construction).

Dans un article intitulé «Le secteur informel du point de vue de l'emploi des enfants», Abdelkhaleq B'chir (1992), [23] met en exergue, les problèmes que peut endurer les enfants quand ils sont en situation d'apprenti. Il dit: «La dépendance familiale comme l'autorité parentale semble comme allant de soi. Un refuge incontournable, en fait, dans le même sens, l'autorité du patron intervient dans une certaine mesure comme un prolongement de l'autorité parentale. L'attitude du patron est très souvent marquée par une distance autoritaire, une communication réduite à l'essentiel, et par la menace (souvent exécutée) de la correction par la force physique; de son côté l'apprenti ne semble reconnaître au patron aucun attribut moral de la paternité, et n'accorde aucun crédit à son discours moral, dans la mesure où il saisit la contradiction, ni encore à une conscience claire des rapports stratégiques ouvrier - patron. L'absence d'une affectivité paternelle dans le comportement patronal débouche ainsi sur le discrédit de son discours moral; situation particulièrement ressentie par les plus jeunes apprentis (10 à 15 ans), dans la mesure où ils sont le plus soumis à l'autorité familiale et particulièrement paternelle. Généralement l'enfant ressent là aussi un discrédit de l'autorité paternelle qui intervient souvent en tant que support de l'autorité patronale. «Entre le patron "père" et le père "patron" voilà un statut particulier, dit l'auteur, d'une enfance matière à réflexion pour la psychanalyse».

Travail des enfants et socialisation

Les enfants qui quittent généralement tôt l'école pour travailler se privent de l'instruction de base nécessaire à leur bonne insertion sociale et professionnelle. Le travail peut entraver comme déjà souligné, le développement de la personnalité et la socialisation des enfants, surtout s'il est effectué à l'extérieur du cadre familial. Avec ce genre de travail, étant toute la journée éloignés, ils ont peu de contact avec les parents. Les recherches menées en psychologie ont montré que les enfants ont besoin, à cet âge crucial, de la protection et de l'affection des parents, éléments indispensables pour la formation de leur personnalité. En outre, l'enfant qui travaille se sent responsable, et acquiert une autonomie qui va modifier sans aucun doute son statut au sein de la famille. Ce passage de l'état de l'enfant "dépendant" à l'enfant "responsable", lui permet de s'affirmer non pas en tant qu'enfant mais en tant qu'homme, alors qu'il est loin de l'être encore.

Cette autonomie lui octroie le droit de côtoyer les adultes et de se livrer à des pratiques qui ne sont pas les siennes. Généralement les enfants qui travaillent ont du mal à combiner l'école et le travail. Généralement, l'un se fait au détriment de l'autre. Selon les différentes enquêtes qui ont été menées dans ce cadre, les enfants qui combinent l'école et le travail finissent par quitter l'école et s'intègrent définitivement dans le monde du travail. La progression des activités scolaires, la cadence et le rythme exigent des capacités intellectuelles pour l'exécution des tâches à accomplir. Nonobstant la fatigue et les efforts fournis la veille, «quelle concentration et quelle attention, peut-on en attendre?» Testu F, [24] dans ses travaux, portant sur la

chronobiologie et sur la chrono psychologie, à travers lesquelles, il a étudié l'évolution des rythmes des fonctions physiologiques, physiques et psychologiques (l'étude des fluctuations journalières et hebdomadaires des performances et des différentes dans l'alternance repos / activités scolaires de l'enfant), nous permet de déduire que, l'abandon de l'école est entre autres soit imposé par la volonté des parents, soit par le gain et les plaisirs de la rue (autonomie, loin des pressions scolaires), soit aussi lié à l'épuisement et la fatigue dûs aux efforts fournis aussi bien scolaires.

Bequele A, et Boyden J O, [25], évoquent quant à eux les effets du travail sur la personnalité de l'enfant. Celle-ci « déperit et fait bientôt place aux préoccupations pratiques que suscite l'activité économique de l'enfant (...). Les facultés créatrices, l'aptitude à transcender la réalité immédiate ne se développe pas, le monde intérieur de l'enfant est gravement appauvri. Ils précisent que « la personnalité enfantine est encore mal définie, très malléable. La brusque nécessité d'adopter une attitude et un comportement d'adulte provoque chez l'enfant une sorte de blocage, une cristallisation rapide et prématuré dans le domaine intellectuel et affectif. »

Impact du travail sur la santé de l'enfant

Les enfants qui travaillent sont nombreux à souffrir d'une mauvaise santé, liée fort probablement à l'existence des conditions extrêmement difficiles dans lesquelles ils travaillent. Desiole H.[26] met l'accent sur les effets du travail sur la santé des jeunes : Il dit à ce sujet que « la situation de ceux qui travaillent, et qui généralement continuent de travailler quand ils sont malades, est particulièrement désastreuse à cet égard. Les maladies de carence sont fort répandues, de même que l'anémie, les affections des voies respiratoires et la tuberculose. Sans être d'origine professionnelle, imputables plutôt aux très mauvaises conditions de vie, ces maladies (la tuberculose notamment) sont favorisées cependant par le travail précoce, par l'insalubrité du milieu et par l'affaiblissement qu'entraînent des horaires longs et pénibles. En plus des accidents et des maladies de caractère professionnel, les travaux auxquels les enfants sont occupés les exposent à toute sorte de maux : refroidissements, états fébriles, maux de tête, toux, maux d'oreilles ... »

Il est connu que les besoins des enfants sont différents de ceux des adultes d'où leur vulnérabilité renforcé par le manque de maturation. Les employeurs ne prennent pas en considération ces aspects, ainsi les enfants sont davantage exposés aux accidents du travail dûs à la fatigue, à la maladresse, à l'inattention ou encore au non respect des règles de salubrité, d'hygiène et de confort de manière générale. Additionnellement à cela, il y a l'absence de maîtrise de l'utilisation des outils, machines et autres, sur le lieu de travail. En outre, nombre d'entre eux, encourent des risques en raison de leur très jeune âge comme le souligne Salazar, M.: « avant huit ans, les enfants travaillent dans les carrières ou les briqueteries de Bogotà. Or, souligne-t-il, les normes du travail de beaucoup de pays définissent ces deux activités comme dangereuses et les interdisent donc non seulement aux jeunes enfants, mais encore à la plupart des adolescents ». Les rapports de Kanbargi, d'Osterhout et de l'OIT[27] le confirment aussi. Ils précisent à ce sujet, que l'ampleur des accidents et des maladies dont sont victimes les enfants qui travaillent est une source de profonde préoccupation. Les enfants n'ont pas la même résistance que les adultes, et leur constitution physiologique et psychologique les rend plus vulnérables à certains risques

professionnels, dont les effets négatifs sont davantage accusés chez eux. N'ayant pas encore de maturité, ils sont moins conscients des risques potentiels inhérents à leur travail.

Le même rapport note que l'exposition dès les premières années de la vie à des substances, provoque des maladies caractérisées par des périodes de latence de longues années, comme l'amiante, augmentant ainsi le risque de contracter, au début de l'âge adulte, des maladies chroniques telles que le cancer du poumon. Les jeunes ne sont pas capables de percevoir les dangers qui les guettent ou de savoir quel type de conduites il faudrait adopter en cas de risque quelconque.

Le nombre de maladies liées au travail dans le monde est estimé par l'OMS à 160 millions, notamment des maladies respiratoires, cardio-vasculaires, de cancer, des maladies mentales et neurologiques. La même source cite que dans les pays industrialisés, un nombre croissant de travailleurs se plaint de stress psychologique et d'une surcharge de travail. Ces facteurs psychologiques sont souvent associés à des troubles de sommeil et à la dépression, ainsi qu'au risque accru de maladies cardio-vasculaires, notamment d'hypertension. Il considère aussi que les enfants sont particulièrement vulnérables face aux risques professionnels. C'est le cas du secteur parallèle ou la main-d'œuvre, n'est pas nécessairement protégée et travaille dans des installations rudimentaires qui présentent des conditions d'insécurité prononcée.

Conclusion

Les résultats des données recueillies lors des enquêtes et études menées dans les différentes régions d'Algérie concernant des échantillons assez représentatifs pour saisir le phénomène du travail précoce dans sa vraie dimension, nous permettent de conclure que celui-ci prend, de plus en plus d'ampleur, particulièrement dans les zones urbaines et semi urbaines et concerne toutes les couches sociales. Il touche davantage les couches sociales les plus défavorisées.

Il est aussi important de signaler que les facteurs générateurs de ce phénomène sont multidimensionnels: certains sont en rapport avec les conditions socio-économiques difficiles auxquelles sont confrontées de larges couches de la population, liées fort probablement aux réformes économiques, exigeant la mobilisation de tout le potentiel familial en main-d'œuvre y compris les enfants. D'autres relèvent du dysfonctionnement d'un système éducatif alourdi par un grand taux d'échec, une déscolarisation précoce très importante et une forte offre de travail générée par un secteur informel florissant.

Sur le plan des effets, il est à rappeler que le travail des enfants n'est pas dépourvu de conséquences. L'activité du travail précoce chez le jeune, notamment celle potentiellement dangereuse, le subordonne à une multitude de risques aussi bien physiques que psychologiques. Il est urgent que les partenaires sociaux conjuguent leurs efforts et luttent en faveur des enfants afin de leur garantir une éducation et une protection durables. Ces actions doivent être appuyées par des textes de lois et une volonté politique ferme, faisant de ce phénomène une priorité.

Bibliographie :

*On entend par enfant les jeunes de 6/7 à 15/16 ans.

** La déscolarisation dans cette étude concerne les enfants et les jeunes adolescents qui ont cessé de fréquenter l'école, par abandon ou exclusion.

[1] Bureau international du travail (BIT). Travail des enfants .In revue internationale du travail 1998, p19.

[2] Le magazine de l'organisation internationale du travail (OIT), 1996, n°16 juin /juillet. p13.

[3] IOL, 2002, every child Count: News global estimates on child Labour, IPEC/ SIMPOC, Geneva.

*** INPEC/SIMPOC : est un acronyme pour le programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants.

[4] Le BIT 1998. Le travail des enfants, In revue internationale du travail, op.cit. p4.

[5] Etude faite par l'institut national du travail (INT), Alger 2004.

[6] Bourdieu P, 1961. Travail et travailleur en Algérie, Tome I et II, Alger, document ronéotypé.

[7] Agéron CR ; 1968, Les algériens musulmans et la France.

[8] Sanson H et all, 1957 construire la cité : l'Algérie et sa jeunesse, édition du secrétariat social d'Alger, p 432.

[9] Office national des statistiques : <http://www.ons.dz/emploi>

[10] Inspection générale du travail. Rapports officiels établis en 1999, Alger.

[11] Schlemmer B, 1997, proposition de recherche sur l'exploitation des enfants au travail, in Recherches internationales, n°50, Automne, p.67.

[12] Hurtig, M et Rondal .J.A 1981, introduction à la psychologie de l'enfant.

[13] Boucherf Ket Ziane S, 2004, portrait d'enfants travailleurs, rapport d'étude réalisée dans le cadre du projet national de recherche (CRASC, PNR), Alger.

[14] Copper E N, 1912, Child labour city stress (New York, Macmillan.; In le travail des enfants publié sous la direction d'Elias Mendlievich BIT1990.

[15] Office national des statistiques(ONS), 1993, Alger.

[16] Direction des statistiques, ministère de l'enseignement supérieur, Algérie 2002.

[17] Conseil national économique et social (CNES) 2000, Rapport national sur le développement humain réalisé avec l'appui du PNUD, p140. Site électronique : <http://www.cnes.dz>

[18] Semid A et all, 1999, le travail de l'enfant en Algérie, Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille/UNICEF, p53.

[19] Kateb K, 2005 école, enfance et société en Algérie, article in site internet.

[20] Hocine T. et all, Impact du programme d'ajustement structurel sur les populations vulnérables, Alger CNEAP, Centre national d'études et d'analyse pour la planification.

[21] BIT. In revue Travail des enfants, 1990, p14.

[22] Le magazine de l'OIT, n°22, décembre 1997, p 18.

[23] Abdelkahaleq B'chi r, 1992, le secteur informel du point de vue de l'emploi des enfants. In revue Tunisienne des sciences sociales, n°108, p427, 428.

[24] Testut F, 1987, chrono psychologie et rythme scolaire. Etude journalière et hebdomadaire de l'activité intellectuelle de l'élève ; thèse de doctorat d'état, université de Poitiers.

[25] Bequele A at. JO Boydens 1996, L'Enfant au travail BIT, Genève, p.119.

[26] Désolé H.1967, La médecine du travail, collection « que sais-je ? » Paris, presses universitaires de France, pp76-77.

[27] Le travail des enfants dans les emplois et les secteurs à risque. In le magazine de l'OIT n°15, mars /avril 1996.

[28] Organisation mondiale de la santé (OMS). Children at Work: Special health risks. Genève, 1987 In Revue internationale du travail, volume 127, n°1, 1988.

